

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 6

Artikel: Fribourg : une femme de grand mérite

Autor: G.V.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273405>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASDF

Résolution sur l'avortement

Par 130 voix et quelques abstentions l'ASDF a voté la résolution suivante :

L'ASDF :

constatant que :

la loi actuelle est impuissante à empêcher les avortements clandestins, qu'elle est donc anti-sociale, puisqu'elle consacre des inégalités choquantes. Inégalités qui permettent aux femmes aisées de se faire avorter par un gynécologue qualifié dans quelques cantons seulement ou à l'étranger. Alors que les femmes de conditions modestes sont contraintes d'avoir recours aux avortements clandestins dans des conditions sanitaires insuffisantes qui mettent gravement la santé de ces femmes en péril.

approuve :

l'initiative pour « la décriminalisation de l'avortement » et recommande à ses sections d'étudier la possibilité d'adhérer à l'Union suisse pour dériminaliser l'avortement.

demande :

instamment aux autorités fédérales de présenter un contre-projet acceptable qui tiendrait compte des vœux contenus dans l'initiative en supprimant en tous cas — du Code pénal l'art. 118 et, se référant à l'art 392 du Code pénal et à l'art. 102, al. 2 de la Constitution fédérale veillerait à la stricte

L'ASDF SE RETIRE DE L'ALLIANCE

L'Association suisse pour les droits de la femme (ASDF) a décidé, lors de son assemblée des déléguées, de se retirer de l'Alliance de sociétés féminines suisses en tant que membre catégorie A.

Cette décision votée par 73 voix contre 34 et 10 abstentions n'a pas été facile à prendre. L'idée de devenir une 5^e association féminine fût à côté des femmes catholiques, des femmes protestantes, des femmes suisses d'utilité publique et de l'Alliance flottait depuis longtemps dans l'air du comité central.

DEUX ASSOCIATIONS DE TYPE DIFFÉRENT

L'Association suisse pour le suffrage féminin qui est devenue en 1971 l'Association suisse pour les droits de la femme n'avait pas toujours rencontré auprès de l'Alliance l'appui qu'elle aurait pu souhaiter. On raconte en effet qu'en 1960 et en 1964 l'Alliance a eu des opinions très modérées sur telle ou telle action envisagée par l'Association pour le suffrage féminin. Ces deux groupements étaient bien d'accord sur le but final, mais les chemins pour y parvenir étaient souvent différents. L'Alliance qui groupe plus de 52 associations nationales, 20 centres de liaison et 183 associations régionales est, de par ses structures mêmes, plus modérée, plus lente, plus conservatrice et l'ASDF plus dynamique et entreprenante. Il faut le comprendre car l'Alliance n'est pas une association mais une fédération d'organisations féminines dont les buts sont souvent fort différents comme par exemple l'association suisse des paysannes (groupant aussi les vigneronnes) et l'association des femmes abstinentes. On ne peut être représentatif de plus de 350 000 femmes et se prononcer rapidement sur des sujets tels que la nationalité de la femme mariée, la filiation, le service civil féminin, la décriminalisation de l'avortement... La démocratie a des servitudes et l'information, le besoin de participation ont aussi les leurs.

Il convient d'ajouter que les associations membres de l'Alliance ne perdent pas leur liberté d'action quelles que soient les décisions prises par les organes de l'Alliance. Chacun des membres de celle-ci peut poursuivre ses buts par les moyens qui lui sont propres sans être engagée en quoi que ce soit par les prises de positions de l'organisation féminine.

CE GESTE EST-IL SAGE ?

Personnellement je puis comprendre le vote du 27 mai de l'ASDF, bien que

je regrette les méthodes utilisées, le manque de fair play vis-à-vis de l'Alliance. Non seulement l'ASDF n'avait pas communiqué à l'Alliance l'ordre du jour détaillé de son assemblée, mais elle n'avait même pas avisé de son intention de se séparer d'elle.

Si cette absence de diplomatie est une preuve de dynamisme et de jeunesse tant mieux. Si ce n'est que de vieilles rancunes qui font surface, tant pis.

QUI REPRENDRA LE FLAMBEAU D'UN NOUVEAU FÉMINISME ?

N'empêche qu'en 1973 les femmes suisses ont terriblement besoin d'une association qui puisse grouper celles

qui désirent « faire quelque chose » qui puisse informer et former les milliers de femmes seules (psychologiquement et non juridiquement), leur faire prendre conscience d'un nouveau féminisme où l'homme et la femme sont des partenaires égaux dans une situation en évolution.

Aujourd'hui, j'en suis certaine, Emilie Gouraud, qui fonda notre journal, saurait reprendre le flambeau d'un nouveau féminisme en adaptant à notre mentalité les idées qui nous viennent des femmes d'Amérique, de Suède, d'Angleterre et d'ailleurs. C'est ce qu'attendent un grand nombre de jeunes femmes suisses.

Espérons que l'ASDF saura répondre à ce besoin et créer les structures nécessaires. Que ce soit dans l'Alliance ou à côté d'elle. Qu'importe !

Les colonnes de notre journal lui seront toujours ouvertes.

Jacqueline Berenstein-Wavre

A la pointe du « nouveau féminisme » ?

Soleure a peut-être refusé d'accorder aux instituteurs et institutrices un salaire égal à travail égal. Mais les choses bougent dans ce canton. On a pu s'en rendre compte en voyant la délégation soleuroise à Genève, lors de l'assemblée générale de l'ASDF. Elles étaient certainement les déléguées les plus jeunes et en tout cas parmi les plus dynamiques.

C'est ainsi qu'elles ont proposé de discuter une refonte de l'activité de l'association. Vu l'importance de l'ordre du jour, notamment la question de l'avortement, la discussion a été reportée à une date ultérieure. Voici néanmoins cette proposition qui tenterait de faire de l'ASDF le porte-parole du « nouveau féminisme », celui d'après l'octroi du suffrage féminin. C'est donc une affaire à suivre, et de près.

BUTS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION

L'égalité générale de la femme ne peut être atteinte par le seul moyen du combat pour l'obtention des droits légaux (droit de vote, éligibilité, position dans le droit de famille, etc.). Il s'agit de lutter tant dans les domaines économiques, sociaux, sociologiques pour honorer les droits humains et libérateurs de la femme.

De par son éducation et le rôle qu'elle se sent attribuer, la femme n'est même pas consciente de son état d'inériorité actuel, et de ce fait, elle n'est pas dans la position de percevoir et de sauvegarder ses droits et intérêts.

Il est du devoir de l'Association suisse des droits de la femme de changer cette situation.

C'est donc dans le sens d'un combat pour l'égalité des droits en général que s'impose une réorganisation de l'activité de l'association. Il sied avant tout d'en élaborer les bases théoriques en tenant compte des thèses issues des récents travaux des féministes dans le domaine sociologique et psychologique (Angleterre, Allemagne, en particulier les USA, par exemple Firestone, Millet, Frédan, Greer, Menschik, Runge, H. Saussure). Dans la pratique, il s'agit d'une information (documentation, travail d'information plus intensif, etc.) par la base, des membres de l'Association, afin que la « conscience d'être » soit stimulée dans le sens souhaité.

RITA KRAUS FACE AUX "NANAS"

Nul besoin de présenter, je pense, Rita Kraus. Elle est connue pour sa beauté — il faut la lui laisser ! — ses livres (« Les Nanas », « L'Homme à Femmes »), et son antiféminisme. Elle donnait une conférence à Genève le 21 mai où elle exposa les thèmes qui lui sont chers : « Je crie casse-cou à celles qui se désintéressent de leur métier de femme ».

Quel métier de femme ? « Il implique une oreille attentive aux propos du mari. Pratiquer l'art du silence... ». Et dire que nous commençons à en sortir...

Evidemment, depuis qu'elle est devenue libre, la femme n'est plus qu'un

objet de consommation, une nana... Comment en arrive-t-elle à cette conclusion, on l'ignore. Parce que, pour prétendre qu'une femme de l'aristocratie du XVIII^e siècle ou de la bourgeoisie du XIX-XX^e siècle était moins une « nana » qu'une dactylo de nos jours...

Pour quel progrès ? « Le droit de déserter son foyer cinq jours par semaine et de mépriser souverainement ses obligations découlant de son métier de femme ».

Deux remarques, Mme Kraus. Tout d'abord, si vous êtes écrivain, journaliste et maintenant conférencière, êtes-vous sûre de tenir également votre

Martine Chenou

observation par les cantons de la nouvelle législation.

à la Société suisse des gynécologues, comme elle l'a proposé dans un communiqué paru après son assemblée extraordinaire du 25 novembre 1972, l'établissement par ses soins, d'un tarif fixé dans des conditions maximales et minimales pour les honoraires médicaux afin d'abolir la pratique d'honoraires abusifs.

à toutes les compagnies d'assurance-maladie de prendre en charge les coûts, aux tarifs fixés, des interruptions de grossesse.

clare :

que l'avortement est toujours une très mauvaise solution qu'on ne doit prendre qu'en dernier recours ; que la contraception et la prévention sont bien préférables ; mais il n'en reste pas moins qu'il reste une solution d'urgence pour les cas où la femme ne voit pas d'autre issue.

Par conséquent l'ASDF

exige :

que les femmes qui se sentent accusées à cette solution d'urgence trouvent partout en Suisse un accueil compréhensif et que pour lutter efficacement contre l'avortement les autorités cantonales et communales, les médecins, les associations féminines collaborent pour créer les Centres d'information et l'équipement social indispensables.

Fribourg

Une femme de grand mérite

Une femme de grand mérite n'est plus

Tout doucement, comme elle avait vécu, une femme de grand mérite nous a quittés. Silhouette menu, visage pâle couronné de fins cheveux blancs, elle était Elisabeth de Zoubaloff que nous rencontrions souvent dans les rues de Fribourg.

Géorgienne d'origine mais Fribourgeoise d'adoption, Mlle de Zoubaloff a passé toute sa vie à faire le bien. Inlassablement, pendant 40 ans, elle alla de prison en prison, rendant fidèlement visite aux prisonniers, les secourant aussi à leur sortie.

Elle a accompli, dans ce domaine, un véritable travail de pionnier, créant un service jusqu'alors inconnu : visiteuse de prisons. Elle a ainsi parcouru toute la Suisse et n'hésitait pas à se rendre dans d'autres pays, si cela était nécessaire. Sa collaboration au « Patronage des détenus libérés », nouvellement fondé, compléta son action auprès d'eux et facilita leur retour à la liberté.

Elisabeth de Zoubaloff avait la foi qui soulève les montagnes, sa ténaïcité n'a pas toujours été comprise car, comme tout être d'exception, ses actions paraissaient parfois choquantes. Si ses démarches se soldaient par un échec, elle recommandait. Même dans ses tout derniers instants, elle pensait à ses prisonniers, et, refusant les fleurs qui devraient recouvrir son cercueil, elle pria tous ses amis — qui étaient nombreux — de verser leur don au Patronage des détenus libérés.

Sa mort, survenue à la fin février, à l'âge de 77 ans, priva Fribourg d'une femme d'élite qui a tenté de toutes ses forces de se mettre au service des humbles, pour leur apporter un peu de chaleur humaine et de réconfort.

G. V.

Les CONFÉRENCES DE VAUMARCUS auront lieu du 4 au 9 août 1973, avec la participation de : Mme Luce PECLARD, poète; M. Alfred BERTHOLD, historien; M. Pierre-André STUCKI, professeur de philosophie.

Pour tous renseignements, s'adresser à : Mme Cl. CRUCHET, rte du Stand, 1800 Bex, (025) 51728; M. F. VOUGA, 9, rte de Meyrin, 1202 Genève, (022) 345347.

EXCLUSIF FEMMES SUISSES !

Parfaitement ! Nous aussi nous avons notre envoyée spéciale. A titre gratuit qui plus est. Et cela, c'est une autre exclusivité...

Mais de quoi s'agit-il ? Les 4 et 5 juin, le NOW (National Organization of Women) a tenu un congrès aux Etats-Unis, sous le patronage de Betty Friedan. Ce congrès, international, avait pour but de mettre sur pied un programme international, lui aussi, de revendications. En Suisse, l'Association pour les droits de la femme fut contactée et accepta volontiers d'y être représentée par Laurence Deonna.

Journaliste bien connue, adepte d'un « nouveau féminisme » (voir « Femmes suisses » du mois d'avril 1973) Laurence Deonna nous racontera dans un prochain numéro ce qui s'est dit à ce congrès.

Rappelons que la NOW est une organisation américaine fondée par Betty Friedan en 1965. De tendance plutôt modérée — pour les Etats-Unis — elle lutte pour l'égalité des hommes et des femmes devant la loi, l'emploi, etc...